

Par arrêté interministériel en date du 22 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Corse les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
R. N. 193 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 1,066.....	1,066
R. N. 193 b..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 11,982.....	11,982
R. N. 194 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 116,360.....	116,360
R. N. 195 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 30,490.....	30,490
R. N. 196 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,777.....	0,777
R. N. 196 b..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,143.....	0,143
R. N. 196 c..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,584.....	0,584
R. N. 196 d..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,378.....	0,378
R. N. 197 ...	1 ^o Du carrefour de la R. N. 199 au carrefour de la R. F. 3 à Belgodère : P. K. 10,108 au P. K. 42,842..... 2 ^o Du carrefour de la R. N. 193 (Ponte-Leccia) à son extrémité : P. K. 75,517 au P. K. 147,075.....	32,734
R. N. 198 ...	Entre la R. N. 193 (Bastia) et la R. N. 199 P. K. 147,923 au P. K. 252,315.....	104,392
R. N. 198 a..	Sur toute sa longueur.....	0,180
R. N. 198 b..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 1,055.....	1,055
R. N. 199 ...	1 ^o Entre son origine et le carrefour de la R. N. 197 à Lumio : P. K. 0,000 au P. K. 156,850..... 2 ^o Entre le carrefour de la R. F. 3 à Lozari et son extrémité : P. K. 177,618 au P. K. 239,600.....	218,832
R. N. 199 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 1,375.....	1,375
R. N. 842 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 16,350.....	16,350
R. N. 843 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 20,550.....	20,550
R. N. 844 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 37,350.....	37,350
R. N. 845 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 39,726.....	39,726
R. N. 846 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 23,310.....	23,310
R. N. 847 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 23,396.....	23,396
R. N. 848 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 24,764.....	24,764
R. N. 849 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 48,699.....	48,699
R. N. 849 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 13,150.....	13,150
R. N. 850 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 23,050.....	23,050
R. N. 851 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 42,060.....	42,060
R. N. 852 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 43,000.....	43,000
R. N. 853 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 21,900.....	21,900
R. F. 1	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 26,422.....	26,422
R. F. 2	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 15,264.....	15,264
R. F. 3	Section comprise entre le P. K. 9,157 (Belgodère) et le P. K. 41,390.....	32,233
R. F. 4	Entre Zonza (carrefour de la R. F. 11) et son extrémité : P. K. 38,795 au P. K. 66,534.....	27,739
R. F. 5	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 60,820.....	60,820
R. F. 5 a....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 4,690.....	4,690

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
R. F. 6	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 46,190.....	46,190
R. F. 7	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 21,356.....	21,356
R. F. 8	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 37,460.....	37,460
R. F. 10	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 27,307.....	27,307
R. F. 12	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 16,720.....	16,720
R. F. 13	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 18,500.....	18,500
	Longueur totale.....	1.303,902
R. F. 9	II. — Avec effet du 1 ^{er} janvier 1976 : Entre Porto et le carrefour de la R. N. 195 (Evisa) : P. K. 0,000 au P. K. 24,050.....	24,050
R. F. 11	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 40,422.....	40,422
	Longueur totale.....	64,472
R. F. 4	III. — Avec effet du 1 ^{er} janvier 1978 : Entre Solenzara et Zonza (carrefour de la R. F. 11) : P. K. 0,000 au P. K. 38,795.....	38,795
R. F. 9	Entre Evisa et Francardo : P. K. 24,050 au P. K. 82,066.....	58,016
	Longueur totale.....	96,811
	Par arrêté interministériel en date du 22 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale des Côtes-du-Nord avec effet au 1 ^{er} janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :	
DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
R. N. 164....	Entre la R. N. 164 bis et la limite du département du Morbihan : P. K. 0,000 au P. K. 14,768.....	14,768
R. N. 166....	Sur toute sa longueur, sauf section comprise entre ses deux carrefours avec la R. N. 176 : P. K. 0,000 au P. K. 23,630 et P. K. 25,440 au P. K. 39,080.....	37,270
R. N. 166 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 7,274.....	7,274
R. N. 167....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 81,279.....	81,279
R. N. 168....	Entre la R. N. 778 et la limite du département d'Ille-et-Vilaine : P. K. 8,837 au P. K. 84,480.....	75,643
R. N. 168 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 15,175.....	15,175
R. N. 778....	Entre la R. N. 168 (Loudéac) et la limite du département du Morbihan : P. K. 41,949 au P. K. 62,268.....	20,319
R. N. 778 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 1,089.....	1,089
R. N. 786....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 158,026.....	158,026
R. N. 786 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 10,670.....	10,670
R. N. 786 b..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 10,994.....	10,994
R. N. 786 c..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 6,420.....	6,420
R. N. 786 d..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 28,949.....	28,949
R. N. 787....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 72,514.....	72,514
R. N. 790....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 57,550.....	57,550
R. N. 792....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 53,268.....	53,268
R. N. 793....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 43,932.....	43,932
R. N. 794....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 20,686.....	20,686
	Longueur totale.....	715,826